

ver l'acte de M. Lanctôt. J'approuve de tout cœur le rapport de la minorité et permettez-moi de lire les conclusions de ce jugement qui sera sûrement sanctionné par l'opinion publique:

Nous concluons d'après la preuve qu'Adélard Lanctôt, membre de la Chambre des communes, a sciemment et illégalement fait travailler pour lui et pour son bénéfice, dans le cours de 1910, les employés du Gouvernement du Canada, alors qu'il était membre de ladite Chambre et que de connivence avec les serviteurs du Gouvernement, il a fait payer ce travail par et à même les argents publics de la puissance du Canada, pour lui-même et son bénéfice, sans aucun droit et contrairement à l'intérêt public.

Que de plus, sciemment et illégalement, il s'est fait livrer, pour son bénéfice et son usage personnel, certains matériaux, propriété du Gouvernement du Canada, pendant qu'il était membre de la Chambre des communes. A cette fin, il a conspiré avec les employés du Canada, auxquels lesdits matériaux avaient été confiés, afin de les utiliser dans les travaux du Gouvernement pour les induire à les lui livrer et ainsi détourner illégalement lesdits matériaux en violation de leurs devoirs et obligations envers le Gouvernement et contrairement à la loi et à l'intérêt public. Nous concluons de plus que ledit Adélard Lanctôt, par les actes et procédés ci-dessus, a enfreint l'indépendance du Parlement.

Cette enquête absolument restreinte, n'a peut-être dévoilé qu'un épisode dans l'histoire des ateliers du Gouvernement à Sorel.

Les biens de l'Etat, dans cette ville ne sont-ils pas administrés aujourd'hui par des fonctionnaires qui ne méritent pas la confiance du peuple canadien? Là, des serviteurs de l'Etat ont violé les plus vulgaires notions de l'équité.

Leur culpabilité diminue s'ils sont les malheureuses victimes des abus de la pression administrative qui pèse comme un manteau de plomb sur toute notre province.

L'honorable ministre de la Marine confie les matériaux de construction, les marchandises et les serviteurs de son ministère à des fonctionnaires qui ont fait de fausses entrées dans les livres officiels. Et si cette Chambre, s'inspirant des principes de la majorité des membres de la commission, s'abstient de dénoncer les abus constatés à Sorel, mais censure le patriote qui veut guérir une plaie gangrenée; ces fonctionnaires n'accompliront-ils pas demain des actes encore plus répréhensibles?

D'après la déclaration solennelle de M. D. Péloquin, plusieurs employés du Gouvernement à Sorel, s'accusent de vols de ciment, de bois de construction, de fer, de peinture et surtout de salaires d'employés du Gouvernement travaillant pour des particuliers et payés par le Gouvernement. Le Gouvernement a dû perdre à

Sorel, depuis deux ans, au delà de \$50,000.00 par suite de fraudes et de vols.

De nombreuses déclarations pourraient être obtenues démontrant la corruption et le vol à Sorel. Comme le dit "La Patrie",

La rumeur publique mentionne une multitude de cas encore ignorés où des matériaux de construction et d'autres marchandises appartenant aux ateliers de la Marine auraient passé en la possession de particuliers sans que le Gouvernement en ait touché le prix. Après les dépositions qui ont été données sous serment il est impérieux de faire une enquête complète sur l'administration interne des chantiers de Sorel. Il s'agit de réprimer des vols et la voix de la conscience devrait en ce moment primer les intérêts mesquins des loteries politiques.

J'attache la plus haute importance aux observations de "La Patrie".

Le ministre de la Marine ne peut pas calmer les craintes et les soupçons du peuple en confiant la direction d'une enquête à des fonctionnaires de son département. Notre vie nationale souffre des abus, des malversations et des vols dans l'administration des deniers publics.

Le Gouvernement doit instituer une commission royale chargée de pénétrer intimement dans l'administration des ateliers de Sorel. Il faut rétablir l'autorité du ministère de la Marine, en recherchant les coupables et en punissant le crime. Mais n'allons pas frapper les hommes qui ont le courage de dénoncer les abus et les vols. Je ne réclame pas une enquête secrète, je réclame une enquête publique, parce que la publicité est la terreur du crime.

M. P. E. BLONDIN (Champlain) (texte): Monsieur le président, je ne dirai qu'un mot, car à cette heure avancée de la nuit, je ne veux pas que mes adversaires ajoutent au prétendu crime dont ils m'accusent, celui de prolonger ce débat davantage. Je regrette que le très honorable premier ministre ne soit pas à son siège, car je désirerais lui poser une question directe à laquelle il a seul autorité pour répondre; et je ne puis retenir l'expression de mon étonnement à la vue de l'indifférence que le très honorable monsieur témoigne pour ce débat. Je me demande si un regret tardif ne l'aurait pas enfin atteint et inspiré de ne pas participer à la comédie criminelle qui se joue ici. L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a l'audace d'insinuer que j'aurais dû m'adresser à lui pour m'informer avant de porter les accusations.

A lui, je n'ai qu'une réponse bien courte à donner. Il était en Chambre quand j'ai porté mes accusations. Puisqu'il avait en main, comme il le prétend, la preuve de la justification du député de Richelieu, pourquoi ne s'est-il pas levé de son siège, et que ne me l'a-t-il donné alors? J'aurais retiré mes accusations, et il aurait évité cette enquête.

M. PAQUET.